

**Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006**

PRIMULA – KOR F 19

Page 1 sur 8

Date d'impression: 04.07.2019

Version 5.2 FR

Date de révision: 13.06.2019

***1. Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise**

Identificateur de produit

Nom du produit

PRIMULA – KOR F 19

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Mélange destinée à une utilisation industrielle:

Un agent anticorrosion

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:
fournisseur / fabricant

Raison sociale : INUSTRY

Adresse : 1288 av du stade, 74970 Marignier, France.

Téléphone : +33 (0)4 50 34 89 20. Fax : +33 (0)4 50 34 68 42

Email : vallier@inustry.com

<http://www.inustry.com>

Numéro de téléphone d'appel d'urgence **+33 (0)1 45 42 59 59.**

Société/Organisme : INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

***2. Identification des dangers**

Classement du mélange

Règlement (CE) N° 1272/2008 (UE-GHS)

Asp. Tox. 1, H304

Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) N° 1272/2008

Pictogramme



Mention Danger

Composant(s) déterminant le danger

Alkane (C11 – C15), iso

Indications de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Consignes de sécurité

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou

**Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006**

PRIMULA – KOR F 19

Page 2 sur 8

Date d'impression: 04.07.2019

Version 5.2 FR

Date de révision: 13.06.2019

P331 un médecin.
NE PAS faire vomir.

Autres éléments d'étiquetage
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Les critères ne sont pas satisfaits
vPvB: Les critères ne sont pas satisfaits

3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique, description
Mélange d'hydrocarbures isoparafiniques avec additifs

Ingrédients dangereux

Désignation	N° CAS	Concentration	Caractérisation*
Alkane (C11 – C15), iso-	90622-58-5	75 – 100 %	Asp. Tox. 1, H304; EUH066

* Le texte des phrases de risqué citées (phrases-H), se référer au chapitre 16.

*4. Premiers secours

Description des premiers secours

Informations générales

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après le contact avec la peau

Laver les zones touchées avec du savon et de l'eau.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincez les yeux avec de l'eau en laissant les paupières suffisamment ouvertes, puis consultez immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer immédiatement la bouche et boire abondamment d'eau par après.
Appeler immédiatement le service médical.
Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucune autre information pertinente disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Aucune autre information pertinente disponible.

***5. Mesures de lutte contre l'incendie**

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction approprié

Mousse, CO₂, produits d'extinction à poudre sèche, brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau plein

Danger particuliers résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

CO_x, SO_x

Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre aux pompiers

En cas d'incendie, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Des résidus d'incendie et de l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux prescriptions des autorités.

***6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Enlever les sources d'allumage.

Éviter d'inhaler les vapeurs et les aérosols.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Attention : Risque de dérapage en cas de déversement du produit.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas faire entrer le produit dans les eaux de surface, la canalisation ou la terre. En cas d'écoulement du produit dans les eaux de surface, dans la canalisation ou dans le sous-sol, en informer l'autorité responsable.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide avec un liant d'huile ou un liant universel et l'éliminer conformément aux prescriptions valables en la matière.

***7. Manipulation et stockage**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter un contact sans défense avec la peau. Si nécessaire, utiliser des gants (p.ex. caoutchouc nitrile). Si possible, éviter la formation de vapeurs et d'aérosols. Veiller à une aération suffisante, si nécessaire par des aspirations locales.

**Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006**

PRIMULA – KOR F 19

Page 4 sur 8

Date d'impression: 04.07.2019

Version 5.2 FR

Date de révision: 13.06.2019

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stocker à l'abri du gel et de la chaleur. Stocker dans des récipients fermés.
Prendre des mesures contre des charges électrostatiques.

Exigences concernant les locaux/conditions d'entreposage
Les récipients et dispositifs de remplissage sont à stocker / manipuler de sorte à éviter toute mise en danger de l'eau et du sol par le produit déversé.

Conseils concernant le stockage avec d'autres produits
Catégorie d'entreposage 10 – 13 (autres inflammables et non inflammables matériaux, TRGS 510, Allemagne)
(TRGS : (Technische Regel für Gefahrstoffe) Règles techniques concernant les substances dangereuses)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Mélange destinée à une utilisation industrielle
Un agent anticorrosion

Allemagne:
Observer la règle de la DGUV 109-003 (anciennement: BGR/GUV-R 143) „Activités avec des lubrifiants réfrigérants“.

***8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle et/ou valeurs limites biologiques
Limites d'exposition professionnelle (AGW)

Allemagne

N° CAS	Composant	Valeur AGW ¹	limite pointe	Remarque*
Le produit ne contient pas de quantités pertinentes de substances individuelles avec des valeurs limite se rapportant au poste de travail à surveiller.				

¹ AGW = (Arbeitsplatzgrenzwert) Valeur limite de protection du travail

Contrôle de l'exposition au poste de travail

Mesures de protection et d'hygiène
Les mesures de protection lors de la manipulation des substances de travail sont répertoriés dans TRGS 500 (Allemagne).
Tenir le produit à l'écart des denrées alimentaires et boissons. Ne pas emporter de chiffons imbibés de produit dans les vêtements. Laver les mains avant les pauses et les repas. Après le travail, utiliser une crème de soins regraissante. Respecter le plan de protection pour la peau se rapportant au poste de travail.

Equipement de protection personnel
Protection respiratoire
Pas nécessaire en cas d'aération suffisante

Protection des mains
Gants de protection en matériau approprié (p.ex. caoutchouc nitrile, temps de perméation > 480

**Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006**

PRIMULA – KOR F 19

Page 5 sur 8

Date d'impression: 04.07.2019

Version 5.2 FR

Date de révision: 13.06.2019

mn) testés selon EN 374.

Utiliser une crème de protection pour la peau insoluble dans huile si le port de gants n'est pas permis.

Respecter le plan de protection pour la peau.

Protection des yeux

Porter des lunettes à protection latérale.

Protection de la peau

Vêtements de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Cf. les indications continues au point 6

***9. Propriétés physiques et chimiques**

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

forme		liquide	
couleur		brun	
odeur		doux	
pH	(g/l d'eau , 20°C)	non applicable	
Point/intervalle de fusion		non défini	°C
Point/intervalle d'ébullition		182 / 200	°C
Point d'éclair		62	°C
Inflammabilité		env. 240	°C
Limites d'explosibilité inférieure		0,6	Vol%
supérieure		7,0	Vol%
Pression de vapeur	(20°C)	1,0	hPa
Densité	(20°C)	765	kg/m ³
Hydrosolubilité	(20°C)	pratiquement insoluble	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log P _{ow})		non défini	
Viscosité, cinématique	(40°C)	1,5	mm ² /s

10. Stabilité et réactivité

**Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006**

PRIMULA – KOR F 19

Page 6 sur 8

Date d'impression: 04.07.2019

Version 5.2 FR

Date de révision: 13.06.2019

Conditions à éviter

Stable en cas d'application des conditions d'utilisation courantes pour une manipulation du produit conforme à sa destination. Respecter les consignes de stockage.

Matières à éviter

Oxydants puissants

Produits de décomposition dangereux

en cas d'incendie: CO_x, SO_x

***11. Informations toxicologiques**

Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

corrosion/irritation - cutanée/oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarque : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

La viscosité du produit est de < 20,5 mm²/s (40°C):

Classement:

Asp. Tox. 1, H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

***12. Informations écologiques**

**Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006**

PRIMULA – KOR F 19

Page 7 sur 8

Date d'impression: 04.07.2019

Version 5.2 FR

Date de révision: 13.06.2019

Toxicité

Toxicité aquatique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Persistance et dégradabilité

aucune donnée disponible

Potentiel de bioaccumulation

aucune donnée disponible

Mobilité dans le sol

aucune donnée disponible

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Les critères ne sont pas satisfaits

vPvB: Les critères ne sont pas satisfaits

Autres effets néfastes

Le produit est une substance critique pour l'eau – ne pas faire entrer dans la terre, la canalisation ou les eaux de surface.

De plus renseignements

Le produit ne contient pas d'halogène à liaison organique. Il ne contribue pas à la valeur AOX.

***13. Considérations relatives à l'élimination**

Méthodes de traitement des déchets

produit

Remettre le produit à une entreprise d'élimination de déchets agréée en observant les prescriptions administratives applicables en la matière.

Code des déchets UE

07 06 04* autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Emballage contaminé

Vider complètement le récipient. Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée. Les fûts et containers sont reconditionnables. Nettoyage par une entreprise de recyclage.

14. Informations relatives au transport

Substance non dangereuse conformément à ADR/RID, IMDG, IATA/ICAO

***15. Informations relatives à la réglementation**

Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation de l'UE

Indications relatives au règlement 1999/13/CE relatif à la réduction de composés organiques volatils (règlement VOC-RL)

**Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006**

PRIMULA – KOR F 19

Page 8 sur 8

Date d'impression: 04.07.2019

Date de révision: 13.06.2019

Version 5.2 FR

Le produit contient des « combinaisons organiques volatiles ».
Teneur : 95%

Législations nationales (Allemagne)
31. BImSchV
Le produit contient des « combinaisons organiques volatiles ».
Teneur : 95%

Classe de pollution des eaux
WGK 1 (faiblement polluant pour l'eau, AwSV)

***16. Autres informations**

Texte de toute phrase-H visée aux points 3

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Méthodes utilisées conformément à l'article 9 du règlement (CE) n° 1272/2008 pour évaluer les informations à des fins de classification:

Dangers physiques: évaluation des données d'essai (point d'éclair)
Dangers pour la santé et l'environnement: méthode de calcul

Service de modification

Les chapitres modifiés sont marqués *.

Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances à ce jour. Elles sont destinées à décrire nos produits en ce qui concerne les exigences en matière de sécurité et ne signifient donc pas une garantie de propriétés définies.